MEMO PRATIQUE
SÉLECTION DES ECOLES AMIES DES DROITS DE L'ENFANT CANDIDATES 2023/2026

Les droits de l'enfant au cœur de la vie éducative : Ecole amie des droits de l'enfant est un programme innovant et ambitieux à **destination des écoles élémentaires publiques et privées sous contrat.** Tout au long des **3 années de parcours,** l'école met en pratique la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et l'approche par les droits au quotidien.

Les étapes pour être sélectionné dans le programme

- S'inscrire à un webinaire d'information sur le site Ecole amie des droits de l'enfant
- Avoir le soutien de la communauté éducative (enseignants, animateurs, parents, collectivité, associations en délégation de service public, etc.) et des enfants de l'école
- S'assurer d'un soutien possible en ressources humaines (Volontaires en Service civique ou autre)*
- Renseigner le questionnaire de sélection en ligne

La sélection des écoles se déroulera en 2 sessions :
- Du 4 mai au 26 juin 2023
- Du 15 juillet au 30 septembre 2023

Retour d'information aux écoles :
- La semaine du 3 juillet 2023
- La semaine du 2 octobre 2023

Démarrage du programme pour les écoles sélectionnées : septembre / octobre 2023

Une commission de sélection fera le choix des écoles élémentaires qui rejoindront le programme École amie des droits de l'enfant à la rentrée 2023. Ces écoles deviendront Ecoles amies des droits de l'enfant candidates afin d'obtenir leur titre à l'issue des actions menées en faveur de l'application des droits de l'enfant au cours des trois années du processus.

Comment remplir le questionnaire de sélection ?

Il est nécessaire de préparer toutes les pièces car le formulaire ne peut être rempli qu'en une seule fois.

Il vous sera demandé :

- Des informations générales sur l'école
- Les coordonnées des personnes référentes du projet au sein de l'école (personnel Éducation Nationale Equipe municipale, association en délégation de service public...)
- Une lettre de motivation (Modèle à télécharger - Tous les formats sont acceptés dans le formulaire)

Lorsque vous aurez complété le questionnaire, une copie de vos réponses vous sera envoyée et vaudra accusé réception de votre candidature.

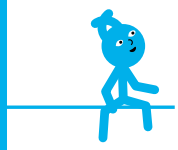

Qui peut être sélectionné ?

Ce programme s'adresse aux **écoles élémentaires publiques et privées sous contrat.** Les actions mises en place visent tout particulièrement les enfants les plus vulnérables et donc les écoles qui se situent en **REP/REP+**, en **quartier prioritaire de la ville** ou en **milieu rural**.

Les écoles qui ne répondent à aucun de ces critères seront amenées à expliquer, dans leur lettre de motivation, ce qui pourrait justifier le fait qu'elles soient sélectionnées.

***POURQUOI DES JEUNES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE (VSC) ?**

La mise en place de ce programme va engendrer une charge de travail supplémentaire. La contribution de jeunes VSC peut permettre d'aider à la dynamique, à la préparation des réunions du comité de suivi, à la mise en place de projets d'animation et de sensibilisation aux droits de l'enfant, et bien d'autres missions.

L'UNICEF France recommande très fortement le recrutement de deux personnes afin de créer un binôme et d'éviter l'isolement d'un seul jeune. Cela permet également d'assurer la continuité en cas de changement de situation de l'un d'entre eux.

L'UNICEF France s'engage à mettre en place des outils de formation, en parallèle du tutorat, à animer la communauté des VSC ainsi qu'entre les tuteurs.

Si toutefois, vous pouvez justifier de renforts possibles en termes de ressources humaines au sein de l'école qui ne nécessiteraient pas le recrutement de VSC, n'hésitez pas à le détailler dans votre lettre de motivation.